



**SYNDICAT CGT
BASE INTERMARCHE
Rochefort-sur-Nenon**



UNE SEULE SOLUTION

**La lutte
continue !
Restons
tous
Mobilisés**

CONTINUER L'ACTION

Suite à l'assemblée générale de ce mercredi 22 février 2012, où 80% des salariés présents ont participé (La CGT remercie tous les présents), il a été décidé :

Une nouvelle assemblée générale jeudi 23 février 2012 à 9 heures devant la base INTERMARCHE où ensemble, nous déciderons de la suite à donner à nos actions.

Une délégation des deux syndicats présents sur base a été reçue par la direction de Rochefort, La CGT a redonné ses principales revendications nationales :

- L'augmentation de salaire pour l'année 2012 avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2012 : + 4.4 %
- 14^{ème} mois en remplacement de l'intéressement
- Revalorisation des accessoires de salaire (+ 10 %).
- Prime d'ancienneté et jours de congés supplémentaires
- Augmentation des budgets des CE.
- Absences pour enfants et conjoints malades payées avec maintien des acquis supérieurs.
- Suppression du délai de carence pour maladie et remise en place de la subrogation.
- 1 Heure d'information syndicale sur le temps de travail effectif...



Pour le local, nous avons redemandé

- ☞ l'agrandissement de la base avec le maintien de tous les emplois sur Rochefort
- ☞ Une forte augmentation des salaires pour tous
- ☞ prime de remplacement pour les préparateurs, chaque fois, qu'ils remplacent un cariste
- ☞ la qualification de caristes aux personnels des contenants
- ☞ une compensation financière pour le travail au froid durant les 15 jours
- ☞ la fourniture de vêtements de travail adéquate à chaque métier notamment pour le grand froid
- ☞ le chauffage de l'entrepôt lorsque la température est négative
- ☞ travail à valeur égale, salaire égal entre Homme/Homme - Femme/Femme - Homme/Femme...

Nous demandons à tous les responsables de service de respecter le Droit de Grève qui est un droit des salariés prévu par la Constitution.

Halte à la pression anti-grève notamment envers les jeunes préparateurs et les CDD

LE SYNDICAT CGT DE L'ETABLISSEMENT DE ROCHEFORT APPELLE TOUS LES SALARIES A UN DEBRAYAGE ILLIMITE DE 0 A 24 HEURES JUSQU'A CE QUE NOS REVENDICATIONS SOIENT ENTENDUES.

Intermarché doit avoir une politique sociale à la hauteur de sa croissance et de ses résultats.

Rochefort, le 22 février 2012